

COMMUNE DE SAINT PARRES AUX TERTRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux Mil vingt,

Le vendredi 18 décembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socioculturelle Deterre Chevalier en séance à huis clos compte tenu de la crise sanitaire Covid 19, sous la présidence de Monsieur Jack HIRTZIG, Maire.

Etaient présents : Jack HIRTZIG, Adrien NIEUWMUNSTER, Régine MERRAD, Pascal DAUTREVAUX, Magali CHABROL, Philippe LECLERCQ, Maryse PETIT, Maire-Adjoint, Jean-François GIRARDIN, Denis MARTZEL, Isabelle DUMANGE (à compter de 18 h 25), Géry MIRAT, Arnaud POMAREDE, Stéphanie CAROUGEAT, Nelli BALIKIAN (à partir de 18 h 30), Joël FRANCOIS, Jean-Charles BAYOL (à compter de 18 h 15), Ludovic CRETE, Anthony BUONANNO, Nathalie CARTIER (à compter de 18 h 15), Maëva LE HUERON, conseillers municipaux.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée représentée :

Christel WILMES par Jack HIRTZIG

Absent excusé non représenté :

Laurent PINEAU

DATE DE LA CONVOCATION : 11 DECEMBRE 2020

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION AUX ELUS : 11 DECEMBRE 2020

DATE D'AFFICHAGE : 14 DECEMBRE 2020

Maëva LE HUERON été désignée secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 22
Présents : 16 + 1 pouvoir
A compter de 18 h 15 : 18 + 1 pouvoir
A compter de 18 h 25 : 19 + 1 pouvoir
A compter de 18 h 30 : 20 + 1 pouvoir

LE CONSEIL MUNICIPAL

OBSERVE une minute de silence en mémoire de Valéry GISCARD D'ESTAING, ancien Président de la République, décédé le 2 décembre 2020.

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de recours au huis clos pour cette séance du conseil municipal, eu égard à la situation de crise sanitaire Covid 19.

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 novembre 2020.

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant notamment les déclarations d'intention d'aliéner et les concessions délivrées dans le cimetière.

ADOpte les tarifs de restauration scolaire applicables à compter du 1^{er} janvier 2021 sans augmentation par rapport à l'année 2020 soit 4.70 € le prix du repas par enfant habitant la commune et 6 € le prix du repas par enfant scolarisé à Saint Parres Aux Tertres résidant dans des communes extérieures et **ACTE** la gratuité pour l'utilisation des services du restaurant scolaire en cas de mise en place d'un protocole alimentaire et de fourniture d'un panier repas.

FIXE les tarifs des accueils de loisirs et des services périscolaires pour l'année 2021 selon 6 tranches de quotients familiaux et pour les enfants de SAINT PARRES et résidant dans des localités extérieures.

DEFINIT les modalités d'organisation des accueils de loisirs pour les petites et grandes vacances scolaires de l'année 2021.

COMPLETE la commission d'appel d'offres (CAO) suite à la démission de deux élus et **DESIGNE** M. Adrien NIEUWMUNSTER et Mme Isabelle DUMANGE, comme conseillers municipaux représentant la liste Ensemble Saint Parres 2020 à la CAO.

ENTERINE la nouvelle composition des commissions municipales suite aux démissions de conseillers municipaux.

DESIGNE Mme Maëva LE HUERON comme membre représentant la liste Ensemble Saint Parres 2020 au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles en remplacement d'un membre démissionnaire.

DESIGNE M. Ludovic CRETE et Mme Magali CHABROL comme membres représentant le conseil municipal au Comité des Fêtes en remplacement des conseillers municipaux démissionnaires.

MANDATE Monsieur Pascal DAUTREVAUX, Maire-Adjoint chargé de la Jeunesse et des Affaires scolaires comme conseiller municipal qui assistera de droit à toutes les réunions des conseils d'écoles, en remplacement de l'élue démissionnaire.

DESIGNE M. Adrien NIEUWMUNSTER afin de siéger au comité d'éthique de la vidéo protection en remplacement de l'élue démissionnaire.

DEFINIT les tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2021 avec une augmentation de 1,5% par rapport à 2020.

ADMET en non-valeur des produits irrécouvrables pour une valeur totale de 2 093,52 €.

APPROUVE le rapport de gestion de l'année 2019 du Conseil d'Administration de la société SPL-Xdemat.

SOLLICITE une subvention de l'Etat, Ministère de la Culture, pour les travaux d'entretien de l'église Saint Patrocle estimés à 15 669 €.

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels pour l'année 2021 dans les services technique, jeunesse et restaurant scolaire.

ADOpte la décision modificative budgétaire N°3 d'un montant global de 48 400 € soit 38 400 € en section de fonctionnement et 10 000 € en section d'investissement.

DECIDE d'adhérer à la convention du service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aube afin de bénéficier des prestations ad hoc pour le personnel communal pour la période 2021-2026.

ENGAGE une étude de faisabilité approfondie d'autoconsommation photovoltaïque pour trois sites communaux : la salle socioculturelle Deterre Chevalier, l'Espace Pascale Paradis, le Centre Technique Municipal et **SOLLICITE** des subventions auprès de l'Etat et de la Région pour les études et installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux ci avant désignés.

DECIDE d'ouvrir davantage au public la Bibliothèque Municipale en modifiant les horaires d'ouverture de la bibliothèque comme suit :

- Lundi : 14-18 h ;
- Mardi : fermé ;
- Mercredi : 10-13/14-19 h ;
- Jeudi : fermé ;
- Vendredi : 14-19 h ;
- Samedi : 10-13/14-17 h.

AUTORISE la signature de l'avenant N°1 au marché public de travaux de requalification du Centre Bourg, Lot N° 1, Voirie et Réseaux Divers, correspondant à une moins-value de 10 626,50 €.

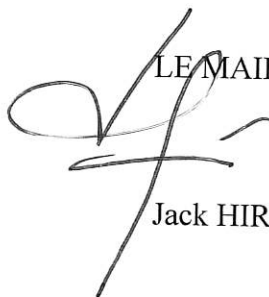
DECIDE d'adhérer au service commun « Conseil en Energie Partagé » de Troyes Champagne Métropole dans le but de réduire les consommations énergétiques de la commune.

DEFINIT les indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux Délégués à compter du 1^{er} janvier 2021 dans la limite de l'enveloppe globale maximale autorisée.

Questions diverses :

- M. FRANCOIS demande si le Patroclien est en cours de distribution : Mme CHABROL confirme ;
- M. FRANCOIS demande la date de distribution de l'agenda : Mme CHABROL indique qu'il pourra être distribué avec les cartes de vœux du Maire début janvier ;
- Mr GIRARDIN félicite les élus en charge du Patroclien pour ce bulletin municipal « nouvelle formule » ;
- Mr DAUTREVAUX demande s'il est prévu de faire un retour d'avis concernant la nouvelle présentation du Patroclien ;
- Le Maire informe l'assemblée que le Père Noël a fait le tour des écoles ce jour et explique qu'il a été bien accueilli. Le Père Noël est remercié.
- Mr DAUTREVAUX fait part qu'il est allé avec le Maire et Mr BUONANNO au restaurant scolaire pour le repas de Noël et que tout s'est bien passé ; ils ont pu constater la bonne organisation de ce service et la satisfaction des enfants ;
- Mr LECLERQ informe que le nouveau bâtiment périscolaire pourrait être livré pour les vacances de Pâques ;
- Mme CHABROL indique que le raccordement au réseau de la médiathèque Jacques Chirac pourra être effectif pour l'été prochain.
- M. le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée délibérante et à la population patroclienne ; il remercie le personnel de Direction ainsi que les élus pour le travail accompli en faisant appel à la prudence en cette période de crise sanitaire.

Séance close à 19 heures 45.

LE MAIRE,

Jack HIRTZIG

